



CONVOCAATION CONSEIL MUNICIPAL

Une session ordinaire du conseil municipal aura lieu en Mairie le

Mardi 08 novembre 2016 à 20h30 en salle du conseil

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Charantonnay, le 2 novembre 2016

Le Maire,
Pierre-Louis ORELLE



ORDRE DU JOUR

Information de M Le Maire sur l'utilisation de ses délégations de signature

DELIBERATIONS

URBANISME

- Choix de SOLIHA, bailleur social, pour réhabiliter la maison « MARITANO »
- Autorisation d'urbanisme
- Service mutualisé communautaire 'Instruction des Autorisations d'Urbanisme': avenant à la convention d'adhésion au service entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (CCCND) et la commune de Charantonnay

FINANCES

- Demande de subvention régionale en faveur de la ruralité à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réhabilitation de la grange de la maison Maritano en salle socio-culturelle,
- Reversement de la subvention de 33 000 € de la CCCND à SOLIHA pour les logements sociaux
- Autorisation de signature d'une convention tripartite relative à la télé déclaration et le télépaiement de la contribution exceptionnelle de solidarité
- Convention pour la mise en place du Titres Payables par Internet (TIPI)

VIE SOCIAL ET ASSOCIATIVE

- Remboursement d'un acompte pour la location de la salle des fêtes

CONSEIL MUNICIPAL

- Rétrocession d'une concession au cimetière communal
- Modification des statuts de la communauté de communes des collines du Nord Dauphiné (CCCND) : l'inscription des transferts de compétences, la réécriture et le reclassement des compétences fixés par le Loi NOTRe.
- Modification des statuts de la communauté de communes des collines du Nord Dauphiné (CCCND) pour l'extension des compétences communautaires « reprise des activités du syndicat intercommunal du collège Jacques Prévert d'Heyrieux »



Commune de Charantonnay

1260 Avenue du Dauphiné - 38790 Charantonnay

04 74 59 01 42 – 04 74 59 13 96 – www.charantonnay.fr

PERSONNEL

- Création de deux emplois permanents :

- *adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,*
- *adjoint d'animation 1^{ère} classe à temps non complet (89%)*

Questions diverses

Présentation du jumelage avec un village en Italie

Tour de table et expression libre